



AVIS

« Délivrance d'une autorisation d'exploiter »

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Val-d'Illicz porte à la connaissance du public que Mme Nina Charles, Route de Champéry 52, 1873 Val-d'Illicz, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi :

Locaux et emplacements	:	Bâtiment sur parcelle N° 992, au lieu-dit « Marcheucin »
Enseigne	:	« Refuge de Marcheuson SA »
Prestations	:	Offre d'hébergement, de mets et de boissons avec ou sans alcool à consommer sur place ou à l'emporter
Heures d'ouverture	:	08h30 à 16h45 café-restaurant 00h à 24h Le Refuge
Début de l'activité	:	De suite

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication.

Val-d'Illicz, le 5 février 2025

Commune de Val-d'Illicz